



Dossier de surendettement

Par **nat08**, le **09/12/2014** à **19:22**

avec mon mari , nous sommes propriétaire d'une petite maison dans laquelle nous élevons nos 3 enfants. Mon mari perçoit un salaire actuellement de 1300 /mois, moi, personnellement, je suis VDI, je n'ai pas de salaire fixe, je peux avoir 20 euros comme 300 euros par mois. Nous avons un credit immo de 570 euros par mois. L'an dernier , mon mari s'est retrouver malheureuse en accident du travail, l'assurance n'a pas fonctionner. Nous avons donc accumulé les retard de paiement niveau du crédit maison, dettes edf, ect.... si nous déposons un dossier de surendettement , es ce que la mise en vente de la maison est inévitable? peut t on refuser la décision de la commission?? merci

Par **domat**, le **09/12/2014** à **19:59**

bjr,
en matière de surendettement, la vente de votre maison n'est pas systématique, cela dépend de votre dette et de vos capacités de remboursement et surtout de la décision de la commission de surendettement.
cdt

Par **nat08**, le **09/12/2014** à **21:34**

merci